

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
30 JANVIER 2017

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE

Le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

2. ECOLE COMMUNALE - ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente les trois devis établis pour l'acquisition de matériel informatique en réponse à la demande présentée par Mme la Directrice de l'Ecole communale suite à l'état des lieux réalisé le 1^{er} décembre 2016 par l'EATICE. Monsieur le Maire rappelle que la Mairie s'est inscrit dans l'opération « Ecole Numérique Rurale » en 2009 avec l'acquisition de dix ordinateurs, d'un vidéoprojecteur et d'un tableau numérique. Huit ans après, il convient de remplacer certains éléments (unités centrales et vidéoprojecteur) et de compléter cet équipement par l'installation dans les classes de vidéoprojecteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le devis d'un montant de 3 622 € HT de l'entreprise 3C SYSTEMES de RENNES pour l'acquisition de 3 unités centrales et de 5 vidéoprojecteurs ;

SOLLICITE la DETR au titre de l'exercice 2017 pour ces acquisitions ;

DECIDE l'ouverture de 4 400.00 € de crédits à l'article 2183 du Budget communale 2017.

**3. PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES**

Les 19 communes du territoire du Val d'Ille-Aubigné ont choisi de préparer en ensemble leur avenir en élaborant un projet de territoire. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, pièce maitresse du du PLUi Val d'Ille – Aubigné, a été construit sur la base de ce projet de territoire ainsi que celui du SCoT du Pays de Rennes. Le PADD est bâti autour d'un socle de valeurs partagées relatif aux grandes logiques d'aménagements (paysage, déplacements, croissance urbaine...).

Ce projet s'est construit dans une démarche ascendante, prenant en compte les projets des Communes et préservant ainsi les entités des bourgs et villes du territoire. Cette échelle communale est celle de la proximité et elle est essentielle pour le portage et l'acceptation du projet de territoire. Cependant elle doit s'inscrire dans un cadre plus large qui lui permettra de renforcer la cohérence des politiques menées à l'échelle de l'EPCI, territoire à énergie positive à l'horizon 2030.

Le Conseil Municipal, dans le cadre d'un premier débat,

PREND CONNAISSANCE du PADD du PLUi et émet les remarques suivantes :

✓ Axe 5 - Orientation 13 « favoriser le lien social au cœur des bourgs » : **veiller à ce que les contraintes d'extension des habitations présentes dans les hameaux n'aient pas pour conséquences leurs désertifications ;**

✓ Axe 7 : Orientation 21 « améliorer les mobilités à toutes les échelles du territoire et pour tous les usagers » : **améliorer les déplacements doux favorisant l'accès aux haltes TER et implanter les équipements communautaires (pôle petite enfance...) à proximité. Intensifier la politique d'aide communautaire favorisant les liaisons douces et les déplacements collectifs (aire de covoiturage, TER, véhicule partagé, aides financières pour les abonnements..).**

4. TAP - REMBOURSEMENT ACHAT DE PYROGRAVEURS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des 87.80 € TTC avancés par Madame la Conseillère Municipale déléguée « Espaces-verts » pour l'acquisition de pyrograveurs supplémentaires. Ces pyrograveurs sont destinés à la réalisation des étiquettes de l'Arboretum dans le cadre des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement de 87.80 € à Mme GIROUX Véronique, Conseillère Municipale déléguée « Espaces-verts ».

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

SALLE DES SPORTS – ACCUEIL SERVICE PASSERELLE DE L'EDFS 35

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention d'occupation de la Salle des Sports a été signée les mardis de 14h à 16h jusqu'au 07 juillet 2017 avec l'unité de Saint-Aubin-d'Aubigné du service Passerelle de l'EDFS qui vise à promouvoir et développer un modèle d'accompagnement à visée inclusive des jeunes dans l'esprit prescrit par la Mission Réponse Accompagnée Pour Tous.

VEHICULE ELECTRIQUE GOUPIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'utilitaire électrique GOUPIL commandé par le Val d'Ille auprès de l'UGAP n'est pas équipé de batterie lithium contrairement au souhait des élus. Pour les besoins de service, il est donc envisagé l'acquisition d'un véhicule thermique pour les trajets hors du territoire communale.

INVENTAIRES BOCAGE ET COURS D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des Commissions sont en création à la Communauté de Communes pour la réalisation des inventaires « Bocage » et « Cours d'eau ».

ESPACES VERTS – DEVIS PEPINIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis d'un montant de 637.56 € TTC a été validé auprès de la SARL Pépinières PRUNIER de Miniac Morvan pour le fleurissement de 3 massifs et des jardinières.

ACCUEIL AU TERRAIN DES SPORTS - COLLEGE JEAN JAURES DE PANTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune accueillera, le 29 juin au Terrain des Sports, 26 élèves de classe de 4ème et cinq professeurs du collège Jean Jaurès de Pantin (Seine-Saint-Denis) dans le cadre du projet éducatif « Jaurès à vel'eau ».

ECRAN D'INFORMATIONS MAIRIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'installation d'un écran d'informations type télévision à la Mairie.

DEMANDE DE DROIT DE REPONSE DE REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un droit de réponse signé par 6 des 12 représentants de parents d'élèves sera publié dans le prochain Echo Germinois concernant le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal mentionnant les conditions de démission de Monsieur le 3^{ème} Adjoint au Maire délégué aux affaires scolaires.

A SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, Le 06 février 2017

Le Maire,

MONNERIE Philippe

